

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/AVR/038	OBJET : CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDITS A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2018	
<u>Date de la convocation</u> 30/03/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINÈ, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈR
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180412-2018-AVR-038-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT qu'il n'est pas toujours possible de prévoir de façon exacte le phasage en trésorerie entre les recettes et les dépenses,

CONSIDERANT que la souscription d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire permettra de maintenir la trésorerie suffisante pour payer les fournisseurs,

CONSIDERANT la consultation du 21 février 2018,

CONSIDERANT que l'offre de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France est la mieux disante,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2018,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

DECIDE, pour ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros) dans les conditions suivantes :

Montant	1 500 000 €
Durée	364 jours
Taux d'intérêt	Taux fixe de 0,25 %
Mise à disposition de capital	Par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
Remboursement des fonds	Par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
Périodicité de paiement des intérêts	Mois civil
Calcul des intérêts	Base de calcul Exact/360
Frais de dossier	1 000 €
Commission d'engagement	Néant
Commission de gestion	Néant
Commission de mouvement	Néant
Commission de non-utilisation	0,08 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen
Commission de mutli-index	Néant

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180412-2018-AVR-038-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180412-2018-AVR-038-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

1000